



Académie royale
des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts
de Belgique

 Collège
Belgique
Lieu de Savoir

Maître Eckhart et la mystique rhénane

Benoît Beyer de Ryke
Historien médiéviste et philosophe
Collaborateur scientifique à l'Université Libre de Bruxelles
Membre du Collège des Alumni de l'Académie royale de Belgique



*Principal représentant de la mystique dite « rhénane » ou « allemande », Maître Eckhart est sans conteste l'un des plus grands penseurs spirituels du Moyen Âge. Dominicain, maître en théologie de l'Université de Paris, il est l'auteur d'une œuvre latine — inachevée — dans l'esprit des grandes sommes scolastiques de la philosophie médiévale. Mais surtout Eckhart a développé, en tant que directeur spirituel, une intense activité de prédication en allemand dans la région rhénane, entre Strasbourg et Cologne, auprès d'une vaste population, surtout de femmes, béguines pour l'essentiel. Cette prédication en langue vulgaire auprès de milieux devenus suspects à l'autorité ecclésiastique lui vaut les foudres de l'Inquisition et du pape Jean XXII qui, en 1329, fulmine contre lui la bulle *In agro dominico*, par laquelle sont condamnées de manière posthume certaines de ses thèses.*

À Paris, un brillant dominicain allemand maître en théologie

Eckhart est né vers 1260 dans une famille thuringienne résidant à Tambach près de Gotha. On ne sait rien de sa jeunesse ni de ses premières années d'études. On ignore jusqu'à la date de son entrée chez les dominicains. Les premiers documents incontestables le présentent, en 1294, comme bachelier sententiaire à la faculté de théologie de l'Université de Paris. Il a alors plus de trente ans. La tâche du bachelier sententiaire était d'exposer, devant des débutants, les quatre livres des *Sentences* de Pierre Lombard, célèbre recueil de textes patristiques composé vers 1152. Ce manuel a été le fondement de l'enseignement universitaire en théologie, fournissant matière à quantité de *Commentaires des Sentences*.

De 1294 à 1298, Eckhart est prieur du couvent dominicain d'Erfurt et vicaire de Thuringe, c'est-à-dire inspecteur pour son ordre des couvents de cette région. De cette période date sa première grande œuvre en moyen-haut-allemand : les *Instructions spirituelles*.

En 1302, Eckhart est de nouveau à Paris où il obtient le titre de maître en théologie : frère Eckhart devient maître Eckhart. Il est le troisième Allemand à avoir obtenu le titre de maître en théologie de l'Université de Paris, la plus haute distinction intellectuelle de l'époque. Il est alors, pendant l'année académique 1302-1303, titulaire de la chaire de théologie réservée aux dominicains non français, avec un statut équivalent à celui d'un « professeur ordinaire » aujourd'hui. Les œuvres les plus importantes produites au cours de ce premier magistère sont les *Questions parisiennes*.

De retour en Allemagne en 1303, Eckhart est élu premier provincial de la province dominicaine de Saxe, issue de la division de la province de Teutonie et comprenant quarante-sept couvents de frères, représentant onze « nations » — autrement dit circonscriptions dominicaines — différentes (dont la Hollande). Il assume cette charge jusqu'en 1311, résident à Erfurt, le siège de la province.

En 1311, le chapitre général de Strasbourg lui ajoute les nouvelles fonctions de vicaire général de la province de Bohême. Eckhart doit alors se rendre à de très nombreux chapitres provinciaux et généraux. Cette seconde période d'Erfurt est également marquée par une importante prédication en langue allemande dont on trouve les échos dans le sermonnaire anonyme du XIV^e siècle *Paradisus anime intelligentis*.

En 1310, Eckhart est élu prieur provincial de la province de Teutonie, mais cette élection n'est pas confirmée par le chapitre général de Naples (1311), lequel libère Eckhart de sa charge de provincial de Saxe et envoie de nouveau le Maître à Paris pour y enseigner. Honneur rare conféré jusqu'alors seulement à Thomas d'Aquin. C'est là un signe évident de la confiance de son ordre. Il enseignera à Paris pendant deux ans, de 1311 à 1313. Eckhart est donc en France peu de temps après le procès intenté par Philippe le Bel contre l'ordre du Temple. Cinquante-quatre templiers avaient été exécutés en 1310 sur les bûchers installés près du moulin Saint-Antoine, suivis à quelques jours de distance par la béguine du Hainaut, Marguerite Porète, brûlée en place de Grève avec son ouvrage le *Miroir des âmes simples et anéanties*. Ce second magistère parisien est marqué par la mise en chantier du grand œuvre latin de Maître Eckhart : l'*Œuvre tripartite*, qui devait reprendre, en un ensemble bien structuré, mille propositions fondamentales (*Œuvre des propositions*), un recueil des matières de controverses (*Œuvre des questions*) et une série de commentaires de l'Écriture (*Œuvre des expositions*). Seule cette dernière partie et des fragments des deux premières nous sont parvenus.

De Strasbourg à Cologne, un prédicateur très écouté

En 1313 Eckhart quitte Paris, mais au lieu de regagner sa province d'origine il va s'installer à Strasbourg, en Teutonie, à la demande du maître général de l'ordre dominicain, Bérenger de Landora. Eckhart y occupe les fonctions de vicaire général, chargé spécialement de la direction spirituelle des sœurs de la province de Teutonie ainsi que des béguines de cette même région. Pendant cette période strasbourgeoise, de même que plus tard à Cologne, Eckhart va déployer une intense activité de prédicateur auprès d'un auditoire féminin nombreux. La plupart des *Sermons allemands* du Maître datent de ces années. C'est cette prédication en langue vernaculaire devant des femmes pieuses, religieuses ou laïques, qui sera en fin de compte à l'origine de sa condamnation.

On le sait, la prédication tient une grande place dans l'ordre dominicain ou ordre des frères prêcheurs. À la différence de l'autre grand ordre mendiant, celui des franciscains pour qui la pauvreté est première, la prédication n'étant en quelque sorte que le moyen de répandre cette pauvreté évangélique, l'ordre des frères prêcheurs accorde la primauté à la prédication, la pauvreté venant après. Il faut se souvenir du contexte dans lequel est né l'ordre dominicain, à savoir la reconquête catholique du Languedoc cathare. L'important ici, c'est la prédication devant mener au rétablissement de l'orthodoxie. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que l'Inquisition ait été confiée, en 1233, à l'ordre des prêcheurs. Pour lutter contre les hérésies, il faut avoir une solide formation intellectuelle. C'était le cas des dominicains, auxquels les premières constitutions prescrivaient une triple mission : l'étude, la prédication et le soin des âmes. Cette dernière charge consistait essentiellement à éduquer et diriger les fidèles par les prêches et la confession. Dans leur activité de direction spirituelle, les dominicains avaient aussi en charge la pastorale des religieuses. Ainsi Eckhart eut-il à assurer, pendant sa période strasbourgeoise et plus tard colonaise, la direction spirituelle des religieuses dominicaines, de membres du tiers ordre et de béguines. Il se présente alors dans sa prédication en allemand comme un maître de vie (*Lebemeister*), un maître spirituel, et pas seulement comme un maître de lecture (*Lesemeister*), un maître universitaire. Ce faisant, il réalise — comme prédicateur et directeur spirituel de religieuses de son ordre ou apparentées — le programme tracé par sa vocation de dominicain. Or c'est justement cette activité de prédicateur auprès d'une vaste population féminine dans la région rhénane qui va être la cause de ses ennuis.

Au moment où Eckhart arrive à Strasbourg, la ville ne compte pas moins de quatre-vingt-cinq béguinages, regroupant près d'un millier de béguines. Ce que les historiens envisagent sous la catégorie de mouvement béguinal couvre un ensemble d'expériences et de formes de vie religieuses d'une très grande diversité, dont l'élément unificateur est le caractère laïc de ce courant spirituel. Apparue à la fin du XIIe siècle, ce mouvement va se développer surtout au XIIIe siècle. Le milieu urbain fut particulièrement favorable au développement des expériences béguinales. Les béguines ne prononçaient pas de vœux monastiques. Elles n'avaient donc pas un statut de religieuses au sens strict. Mais du fait qu'elles se consacraient à une vie de pénitence et de contemplation, elles étaient considérées comme des femmes religieuses. Beaucoup d'historiens qualifient aujourd'hui de « semi-religieuse » la forme de vie de ces pieuses laïques. Ces semi-religieuses entraient au service de Dieu sans renoncer à leur état laïc, elles ne suivaient donc pas une règle approuvée par la hiérarchie ecclésiastique. Ce statut mixte n'était pas du goût de tout le monde, en particulier du clergé traditionnel, car il remettait implicitement en question la distinction, réaffirmée par la Réforme grégorienne, des laïcs et des clercs. La réaction de l'Église en face de la montée du mouvement béguinal fut très rude. Les canons du concile de Vienne (1311-1312) condamnant les dérives du bégardisme ont été promulgués en 1317, de même que les

Clémentines, également hostiles aux béguines et aux bégarde (leurs pendants masculins). À Strasbourg, l'évêque de la ville, Jean de Zurich, avait entamé des poursuites dès 1317 contre les béguines suspectées d'appartenir à la secte hérétique des frères et sœurs du Libre Esprit. Cette communauté — dont certains historiens doutent de l'existence en tant que groupe constitué — professait des thèses déviantes. Notamment, ils affirmaient de manière trop nette la divinisation de l'homme, menaçant ainsi de faire disparaître la différence entre l'être humain et Dieu. En somme, l'autorité ecclésiastique accusait les béguines de soutenir les opinions panthéistes du Libre Esprit.

Ce contexte explique le succès de la prédication strasbourgeoise d'Eckhart, la spiritualité des béguines ayant beaucoup de points en commun avec la mystique spéculative du Thuringien. Mais les ressemblances entre les thèses panthéistes du Libre Esprit soutenues par certaines béguines et les doctrines professées par Maître Eckhart seront aussi une des raisons de sa condamnation. Cependant, Eckhart s'était attaché, dès son ministère strasbourgeois, à marquer la différence entre la figure de « l'homme noble » qui par le détachement réalise la naissance de Dieu dans l'âme, et celle du « parfait » prônée par certains bégarde et béguines.

Maître Eckhart est appelé au début de 1324 au *Studium generale* dominicain de Cologne pour y enseigner la théologie, preuve du grand crédit dont il jouissait dans son ordre. Il continue à prêcher en allemand pendant ces années colonaises et compose peut-être à ce moment-là le bref traité *Du détachement*, dont l'authenticité n'a été admise que récemment.

À Cologne et en Avignon, procès et mort de Maître Eckhart

En 1325-1326, on assiste à une première mise en cause des *Sermons allemands* d'Eckhart dont l'influence est jugée dangereuse sur le peuple. En 1326, l'archevêque de Cologne, Henri de Virnebourg, ouvre un procès d'inquisition contre Maître Eckhart. Procès pour le moins surprenant car Eckhart était non seulement dominicain, donc membre de l'ordre à qui l'Inquisition avait été confiée, mais également maître en théologie de la plus fameuse université de l'époque, l'Université de Paris.

Avant d'évoquer les étapes de ce procès, rappelons le contexte dans lequel il s'inscrit. Eckhart prêche en allemand (non en latin) à des laïcs (et pas seulement à des clercs). Cela à un moment où une grande effervescence religieuse agite le monde laïc. Or, à ces publics-là, Eckhart prêche des subtilités théologiques, transposant en vulgaire les spéculations des clercs. Il traduit les termes d'une langue érudite dans une langue nouvelle (le moyen-haut-allemand) dans laquelle on n'avait encore jamais élaboré de spéculations philosophiques ou théologiques. Pour reprendre une expression d'Alain de Libera, Eckhart « déprofessionnalise » le savoir. Ceci alors que le chapitre général de Venise (1325) dénonce la prédication vulgaire en Teutonie et que le vicaire général de l'ordre, Barnabé Cagnoli, s'oppose à ce que soient prêchées des subtilités devant les gens du peuple. Eckhart prêche donc des subtilités face à des auditoires qui ne devraient pas y avoir accès. Et il le fait au moment où l'Église réagit contre l'émergence d'une spiritualité laïque d'hommes et surtout de femmes qui mènent une vie religieuse sans appartenir à un ordre religieux.

Le procès et la condamnation de Maître Eckhart apparaissent compréhensibles dans un tel contexte. Il n'aurait sans doute pas été condamné s'il n'avait pas prêché de hautes spéculations théologiques en langue vulgaire mais s'était contenté de les consigner en latin. Eckhart, il faut le souligner, est le seul des grands théologiens du Moyen Âge à avoir été traduit devant un tribunal inquisitorial. Pourquoi ? La réponse est simple : il n'était pas seulement théologien, mais aussi prédicateur pour des auditoires populaires. Directeur spirituel, les erreurs qui lui étaient imputées ne se limitaient pas à son enseignement mais touchaient également les laïcs qui suivaient ses prêches. C'est la crainte de cette transmission

à des laïcs de thèses supposées hétérodoxes qui fut à l'origine du procès contre Maître Eckhart.

Lorsque Henri de Virnebourg déclenche le procès en inquisition contre Eckhart, il n'en est pas à son coup d'essai. Il avait déjà fait brûler ou noyer dans le Rhin un grand nombre de béguines et de bégards. En 1326, il nomme donc une commission chargée d'instruire le dossier de Maître Eckhart. Les commissaires étaient le chanoine Reinher Friso, docteur en théologie, et le franciscain Pierre d'Estate, auquel a succédé un autre frère mineur, Albert de Milan. Du travail de la commission d'inquisition ne reste que deux listes de propositions suspectes d'hérésie : la première contient quarante-neuf entrées, la seconde cinquante-neuf. Une troisième liste avait été préparée qui est aujourd'hui perdue. Le Maître se défend en faisant valoir qu'en vertu du privilège d'exemption de l'ordre dominicain, il n'est responsable que devant le pape. Et, de fait, le 24 janvier 1327 Eckhart en appelle au pape dans la salle capitulaire de la cathédrale de Cologne où il était venu comparaître devant les commissaires. Le 13 février, dans l'église des dominicains de la ville, il proteste publiquement de son innocence. Devant l'assemblée des fidèles, son secrétaire, Conrad de Halberstadt, lit en latin une proclamation par laquelle Eckhart déclare rejeter par avance tout ce qu'il aurait pu dire d'erroné. Après quoi, le Maître traduit et commente l'exposé en allemand. Son appel au pape est rejeté par le tribunal de Cologne le 22 février. Eckhart passe outre et va porter l'affaire devant Jean XXII en Avignon. Là, une commission pontificale ramène les listes du dossier d'inquisition colonais à un ensemble réduit de vingt-huit propositions malsonnantes, isolées arbitrairement de leur contexte.

Le 27 mars 1329, Jean XXII, alors âgé de 84 ans, condamne, par la bulle *In agro dominico* (« Dans le champs du Seigneur »), vingt-huit propositions, dix-sept comme hérétiques et onze autres comme suspectes d'hérésie. On lui reprochait en vrac d'avoir enseigné l'éternité du monde, l'identité complète de l'homme juste et de Dieu ainsi que le caractère incréé de la partie intellectuelle de l'âme. Ces accusations lancées contre Eckhart sont pour une part le résultat de l'incompréhension liée à la transposition en langage scolastique de textes où dominent les formulations mystiques. Maître Eckhart mourra avant la fin du procès, sans doute en 1328. En tout cas, avant le 30 avril de cette année-là, date d'une lettre du pape à l'archevêque de Cologne dans laquelle il apparaît que le Thuringien est mort. Toutefois, la personne même d'Eckhart n'est plus ici en cause. Le Maître ayant confessé la foi catholique et révoqué par avance tout ce qu'il aurait pu dire d'erroné, il est lavé du soupçon d'hérésie.

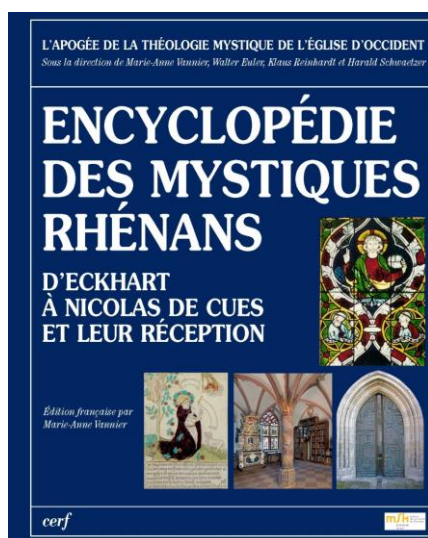
La bulle de condamnation n'a été diffusée que dans le diocèse de Cologne. Il s'agissait d'arrêter la propagation des idées eckhartiennes là-même où le Maître avait prêché, c'est-à-dire dans la province de Teutonie. Il fallait en quelque sorte mettre en quarantaine ce public laïc qui avait suivi la prédication d'Eckhart, et parfois se servait de son nom — et se couvrait de son autorité — pour véhiculer des thèses hétérodoxes. Comme nous l'avons souligné, la condamnation de l'enseignement (et surtout de la prédication) de Maître Eckhart se comprend mieux si on la considère par rapport au contexte historique dans lequel elle s'inscrit, contexte qui est marqué par la réaction de l'Église face au développement d'une spiritualité laïque qui se structure en marge des institutions ecclésiastiques traditionnelles. Cependant, du point de vue du coup d'arrêt porté aux idées eckhartiennes dans le domaine rhénan, la condamnation sera un échec. En effet, Eckhart eut des continuateurs dans la vallée rhénane. Ses thèses survivront en Alsace grâce aux « Amis de Dieu ». Au sein même de l'ordre dominicain, sa prédication sera reprise par ses deux principaux disciples, Tauler et Suso, qui se sont efforcés de laver leur Maître de tout soupçon d'hétérodoxie, particulièrement pour ce qui est du panthéisme. Les thèmes de la mystique rhénane connaîtront une grande postérité, chez Ruusbroec, dans la *devotio moderna*, chez les mystiques espagnols du Siècle d'or et français du Grand Siècle, dans le romantisme allemand, ... Et aujourd'hui encore, le succès que

connaît Eckhart atteste que la condamnation qui a frappé le Thuringien n'a pas réussi à freiner la diffusion de cette pensée, dense et paradoxale, dont la beauté et la profondeur peuvent toujours nous toucher.

Bibliographie succincte

« La » référence absolue !

Encyclopédie des mystiques rhénans: d'Eckhart à Nicolas de Cues et leur réception. L'apogée de la théologie mystique de l'Église d'Occident, Paris, Cerf, 2011, 1280 p.



Édition critique

Die deutschen und lateinischen Werke, Stuttgart, Kohlhammer, 1936 :
Die lateinischen Werke, tomes I-VI, éd. Josef Koch, Konrad Weiß, Heribert Fischer *et al.* ; (et ensuite) Albert Zimmermann et Loris Sturlese.
Die deutschen Werke, tomes I-III, V, éd. Josef Quint ; tome IV, Georg Steer.

Traductions françaises

Les Traités, introduction et traduction de Jeanne Ancelet-Hustache, Paris, Seuil, 1971 ; réédition, Seuil, coll. « Points Sagesses », 1996.

Sermons, introduction et traduction de Jeanne Ancelet-Hustache, Paris, Seuil : tome I, *Sermons* 1-30, 1974 ; tome II, *Sermons* 31-59, 1978 ; tome III, *Sermons* 60-86, 1979.

Sur la naissance de Dieu dans l'âme, *Sermons* 101-104, traduit du moyen haut allemand par Gérard Pfister, préface de Marie-Anne Vannier, Orbey, Arfuyen, « Les Carnets Spirituels » n°27, 2004.

Maître Eckhart, Être Dieu en Dieu, textes choisis et présentés par Benoît Beyer de Ryke, Paris, Points, 2008.

Études

Benoît Beyer de Ryke, *Maître Eckhart*, Paris, Entrelacs, coll. « Sagesses éternelles », 2004.

Alain Dierkens et Benoît Beyer de Ryke, éd., *Maître Eckhart et Jan van Ruusbroec. Études sur la mystique « rhéno-flamande » (XIII^e-XIV^e siècle)*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, coll. « Problèmes d'histoire des religions », 2004.

Kurt Flasch, *D'Averroès à Maître Eckhart. Les sources arabes de la « mystique » allemande*, texte français établi par Jacob Schmutz, Paris, Vrin, coll. « Conférences Pierre Abélard », 2008.

Alain de Libera, *La Mystique rhénane. D'Albert le Grand à Maître Eckhart*, Paris, Seuil, coll. « Points Sagesses », 1994.

Alain de Libera, *Eckhart, Suso, Tauler ou la divinisation de l'homme*, Paris, Bayard, coll. « L'Aventure intérieure », 1996.

Vladimir Lossky, *Théologie négative et Connaissance de Dieu chez Maître Eckhart*, Paris, Vrin, coll. « Études de philosophie médiévale », 1960.

Hervé Pasqua, *Maître Eckhart. Le procès de l'Un*, Paris, Cerf, coll. « La nuit surveillée », 2006.

Kurt Ruh, *Initiation à Maître Eckhart. Théologien, prédicateur, mystique*, traduit de l'allemand par Janine de Bourgknecht et Alain Nadeau, présentation de Ruedi Imbach et Alain Nadeau, Fribourg (Suisse)/Paris, Éditions universitaires de Fribourg/Cerf, coll. « Vestigia - Pensée antique et médiévale », 1997.

Marie-Anne Vannier, éd., *Les Mystiques rhénans*, numéro spécial de la *Revue des sciences religieuses* n°70/1, 1996.

Marie-Anne Vannier, dir., *La Naissance de Dieu dans l'âme chez Eckhart et Nicolas de Cues*, Paris, Cerf, coll. « Patrimoines, christianisme », 2006.

Marie-Anne Vannier, *De la Résurrection à la naissance de Dieu dans l'âme. Retraite avec Maître Eckhart*, Paris, Cerf, coll. « Épiphanie », 2008.

Wolfgang Wackernagel, *Ymagine denudari. Éthique de l'image et métaphysique de l'abstraction chez Maître Eckhart*, Paris, Vrin, coll. « Études de philosophie médiévale », 1991.

Émilie Zum Brunn et Alain Libera, *Maître Eckhart. Métaphysique du Verbe et théologie négative*, Paris, Beauchesne, coll. « Bibliothèque des Archives de Philosophie. Nouvelle série », 1984.

Émilie Zum Brunn, éd., *Voici Maître Eckhart. Textes et études*, Grenoble, Jérôme Millon, 1994 [rééd. 1998].